



CANADA



INDEX NON RÉVISÉ

PROCÉDURE DES COMITÉS DE LA CHAMBRE

ET DES COMITÉS MIXTES

* S

J
103
H7
32-2
Z95
A2
ex.2

INDEX ET RÉFÉRENCES FRANÇAIS

CHAMBRE DES COMMUNES

Du 7 décembre 1983 au 29 juin 1984

* 2e Session

* 32e Législature

A5
J
103
H7
32-2
295
A2
ex.2



CANADA

LIBRARY OF PARLIAMENT
CANADA
19 SEP 1985
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

INDEX NON RÉVISÉ

PROCÉDURE DES COMITÉS DE LA CHAMBRE
ET DES COMITÉS MIXTES

INDEX ET RÉFÉRENCES FRANÇAIS

CHAMBRE DES COMMUNES

SIGLES

- ACID Pluies acides
- ACVA Affaires des anciens combattants
- AGRI Agriculture
- COMM Communications et culture
- EAND Affaires extérieures et défense nationale
- FIFO Pêches et forêts
- INDN Affaires indiennes et développement du Nord canadien
- JUST Justice et questions juridiques
- MEST Prévisions budgétaires en général
- FUEL Comptes publics
- REGD Expansion économique régionale
- REFE Règlement
- SNTS Santé, bien-être social, affaires sociales
- TRAV Travail, main-d'oeuvre, immigration
- TRPT Transports

Documents
 Annexe de l'annuaire de l'Ontario, 1964, Ontario, EAND 24:26
 Avis juridique, 1964, MEST 5:33-34; 7:19-5; 11:16
 Corrélation des lois avec les chefs de partie
 L'Institut canadien pour la paix et
 la résolution relative aux questions
 de paix devant être débattus à la Chambre,
 1964, TRAV 10:3; 12:41-7, 43-9, 54-5
 Déposé chez le greffier, TRAV 5:8
 Frais de certification, dépôt, TRPT 3:29-30
 Voir aussi Ministère--Exposé
 L'Institut canadien de la paix et de la
 résolution relative aux questions de
 paix devant être débattus à la Chambre,
 1964, ACVA 7:11
 Journaux, droit de placer des microfilms près de
 l'Assemblée, ACVA 1964
 L'Institut canadien de la paix et de la
 résolution relative aux questions de
 paix devant être débattus à la Chambre,
 1964, FIFO 21:81
 L'Institut canadien de la paix et de la
 résolution relative aux questions de
 paix devant être débattus à la Chambre,
 1964, MEST 7:1245
 L'Institut canadien de la paix et de la
 résolution relative aux questions de
 paix devant être débattus à la Chambre,
 1964, EAND 1:22-3, 25
 L'Institut canadien de la paix et de la
 résolution relative aux questions de
 paix devant être débattus à la Chambre,
 1964, FIFO 21:81
 L'Institut canadien de la paix et de la
 résolution relative aux questions de
 paix devant être débattus à la Chambre,
 1964, ACVA 7:11
 L'Institut canadien de la paix et de la
 résolution relative aux questions de
 paix devant être débattus à la Chambre,
 1964, AGRI 4:30
 L'Institut canadien de la paix et de la
 résolution relative aux questions de
 paix devant être débattus à la Chambre,
 1964, JUST 24:30-71
 L'Institut canadien de la paix et de la
 résolution relative aux questions de
 paix devant être débattus à la Chambre,
 1964, EAND 1:22-3, 25
 L'Institut canadien de la paix et de la
 résolution relative aux questions de
 paix devant être débattus à la Chambre,
 1964, REFE 11:16

Comité

Composition, changements, acceptabilité, irrecevabilité,
JUST 41:9-10, appel de la décision et maintien
de la décision, 10

Membres, avis de modification de la liste, entrée en
vigueur, MEST 19:11-3

Membres remplaçants, motions, présentation, TRPT 1:9-10

Crédit, réduction, motion, recevabilité, MEST 14:9-10

Députés

Imputation de motifs, TRAV 5:58, 62-4

Indépendant, privilège, JUST 38:83-4; 39:9-12

Intervention, irrecevabilité, JUST 40:51, appel de la
décision et maintien, 52

Intervention, ordre, 1:15-7

M. (M. Dion), 1:4, 14, adoptée, 17, am. (M.
Schellenberger), 1:15, adopté, 16

Non-membre du Comité, ne peut présenter de motion, FIFC 2:18

Temps de parole, répartition, COMM 1:10; EAND 2:5, 24; 3:49

Temps de parole, usage, SNTÉ 12:66

Documents

Annexion au compte rendu, m. (M. Munro) rejetée, EAND 29:26

Avis juridique, dépôt demandé, MEST 6:32-3; 7:4-5; 13:6

Correspondance existante entre les chefs de partis

politiques portant sur l'Institut canadien pour la paix et
la sécurité mondiales et la résolution relative aux questions
de paix devant être débattue à la Chambre,
exemplaires, demande de dépôt, EAND 10:8; 12:41-2, 48-9, 54-5

Dépôts chez le greffier, TRAV 5:4

Privés ou confidentiels, dépôt, TRPT 2:29-30

Voir aussi Ministre--Exposé

Études, initiatives du Comité en vertu du nouveau
Règlement, ACVA 2:11

Journaliste, droit de placer des microphones près du
témoin, ACID 1:84

Justice, administration, référence à un juge ou à un
tribunal, caractère inacceptable, FIFC 21:51

Ministre

Comparation, m. (M. Hawkes), TRAV 2:21, 23-9, retirée, 3,
am. (M. Keeper), 2:21-2, adopté, 3

Déclaration, JUST 12:5

Exposé, document, distribution, retard, EAND 1:22-3, 25

Présence à une séance, information aux membres du comité
directeur, FIFC 21:28

Voir aussi Témocins--Et

Motions

Concernant quelque chose qui a été annoncé en dehors du
Comité, REGD 1:39-40

Formulation, AGFI 2:18-21, 29

Présentation dans les deux langues officielles, AGRI 4:30

Présentation sous une question de Règlement, JUST 24:30-2;
31:45

Traduction, AGRI 2:26-33

Ordre de renvoi

Greffier, interprétation, RERE 1:14, 16

Textes, ambiguïté, RERE 1:20-1, 23

Personnel, recherchistes, présence lors d'une séance à huis clos, PUBL 1:7-8

Président

Décisions, appels, JUST 33:37; 34:68; 37:14; 40:52, 73;
41:10; SNTE 19:36; 21:19, 40

Maintien de la décision, JUST 33:38; 34:74; 37:14-5; 39:16;
40:52, 73; 41:10

Retiré, JUST 35:6

Intérimaire, nomination, EAND 5:4

Remplacement par le président intérimaire, EAND 15:42

Projet de loi, étude

Allusions diverses, JUST 28:5; 29:5; 31:5-6, 31-3; 34:29-30;
37:16-7, 60

Amendements

Acceptabilité mise en doute sous le rapport de la
procédure, déclaré recevable, SNTE 19:35, appel et rejet
de la décision du président, 36

Adoptés, suppression automatique des autres amendements,
JUST 39:38-40

Comité de rédaction, TRAV 13:93-6, 102-4

Comité n'étant pas autorisé à faire des suggestions au
conseil d'administration pour ce qui est
du choix des candidats, irrecevable, EAND 25:5, 46, 55

Constituant une modification de fond incompatible avec
l'article «interprétation» du projet de loi,
SNTE 21:14, 29, 32, 38-9, appel de la décision et maintien, 19

Débat, interruption et questions en suspens, mise aux voix,
JUST 40:72; 41:9, appel de la décision et maintien, 73

Découlant d'un amendement antérieur jugé irrecevable,
irrecevable, SNTE 21:39, appel de la décision et
maintien, SNTE 40

Dépassant l'objet et la portée du projet de loi, SNTE 21:4,
29

Deuxième vote, tenue, consentement unanime, JUST 38:64;
40:21

Empiétant sur les pouvoirs financiers de la Couronne,
irrecevable, SNTE 19:45-6; 20:13; 21:14

Étendant l'objet de la charge prévue par la
recommandation royale, irrecevable, SNTE 21:38

Imposant une charge supplémentaire au Trésor, TRAV 13:146-8

Incomplet, car n'expliquant pas comment le ministre doit
renvoyer la question au Comité, irrecevable, SNTE 19:31-2

Introduisant un concept étranger au projet de loi et
imposant une charge au Trésor public, irrecevable, SNTE 20:23

Ministre, présentation, moyen, choix, AGRI 13:39

Motion de clôture, JUST 30:5-9, 21

Présentation

À la Chambre, AGRI 13:36-7, 43; 13.1:11

À titre individuel par les députés, droit, SNTE 17:52

Au Comité, AGRI 13:36-7, 39

Par un membre substitut, JUST 29:19

Consentement unanime, m. (M. S.J. Robinson), JUST 37:41

Personne n'étant tenu de la faire avant que l'article visé
ne soit à l'étude, SNTE 17:52

Quorum, AGRI 13:69

Propositions, coûts, TRAV 11:55
 Questions, pertinence, JUST 11:97-8
 Recevabilité, JUST 31:34-6
 Retrait à la demande de son auteur et du consentement
 unanime, SNTE 18:48
 Substitution d'une autre mesure à celle que vise la
 Recommandation royale, AGRI 13.1:4, 9, 12-5, 17-9
 Visant à supprimer un article en entier, irrecevabilité,
 TRAV 13:159

Article

Réouverture, SNTE 20:36
 Réserve, SNTE 18:9-10
 Sous réserve qu'il n'a pas été modifié et qu'un amendement
 éventuellement proposé n'a pas
 été approuvé, SNTE 18:9-10
 Article par article, SNTE 7:93; 17:11-3; TRAV 13:79-80
 Dispositions, discrimination possible, consultation
 juridique, EAND 23:27
 Renvoi au Comité au stade de la première lecture, SNTE
 26:22

Question en étude devant un tribunal, discussion, JUST 4:29-30

Questions

Posées au ministre plutôt qu'au fonctionnaire, EAND 6:8,
 29-30
 Posées aux témoins, membres, liberté de choix, EAND 20:34
 Réponses par écrit, EAND 2:29-30; 3:22-3, 26, 35

Quorum, JUST 1:8-11

Rapport à la Chambre, lignes directrices, m. (M. Wenman),
 TRAV 13:62-3, réservée, 64

Recommandation royale nouvelle

Introduction, opportunité, AGRI 13.1:17
 M. (M. Gustafson) adoptée, AGRI 13.1:16

Séances

Ajournement, m. (M. McGrath), TRAV 2:17-9, rejetée, 3, 20
 Portée du débat, EAND 2:4; 13:7, 29; 14:40; 19:15, 20:24:8;
 JUST 34:10; RERE 1:12-3, 25; SNTE 12:38

Secrétaires parlementaires, droit de poser des questions,
 JUST 24:25-6

Sous-comités

Délibérations, publication, modalités, EAND 12:55
 Reconstitution, nouveau mandat ou continuation du mandat de
 la session précédente, CCMM 1:13-6

Témoins

Et ministre, comparution à des dates différentes, FIFO
 21:29
 Et ministre, comparution simultanée, FIFO 21:38
 Mémoires, présentation dans la langue de leur choix, SNTE
 7:16-7
 Mémoires, présentation dans les deux langues officielles,
 délicatesse, SNTE 7:16
 Nombre, comparaison avec le Comité sénatorial des affaires
 étrangères, EAND 1:46
 Tenue en présence des représentants de chaque parti, TRAV 2:5
 Tenue lors d'un vote à la Chambre, JUST 36:8-11

